

Formulaire de demande de prime fédérale « forfait de base gaz et/ou électricité » (novembre et décembre 2022)

Complétez le formulaire et renvoyez-le avant le 30 avril 2023.

Renvoyez le formulaire complété

- par e-mail à Gazelek11-12-2022@economie.fgov.be ou
- par courrier postal ordinaire à l'adresse suivante
Gazelek2022
BP 30100
1000 Bruxelles

A- Coordonnées (à compléter dans tous les cas)	
Nom <i>(Comme inscrit sur votre carte d'identité)</i>	
Prénoms <i>(Comme inscrits sur votre carte d'identité)</i>	
Numéro de registre national <i>(Indiqué sur votre carte d'identité)</i>	
Adresse <u>actuelle</u> du domicile légal	
Adresse e-mail (non obligatoire) <i>(écrire en MAJUSCULES)</i>	
Numéro de téléphone (non obligatoire) <i>(pour éventuels renseignements complémentaires)</i>	
B- Fournisseur d'électricité (contrat individuel) en date du 30 septembre 2022 <i>(Ne complétez pas la partie B si vous avez déjà reçu le forfait de base pour l'électricité)</i>	
Nom du fournisseur d'électricité en date du 30 septembre 2022	
Nom comme il apparaît sur votre contrat d'électricité <i>(voir sur une facture)</i>	
Code EAN du compteur d'électricité <i>(voir sur une facture : série de 18 chiffres commençant par 54)</i>	
Numéro de client chez le fournisseur d'électricité <i>(voir sur une facture)</i>	
C- Fournisseur de gaz (contrat individuel) en date du 30 septembre 2022 <i>(Ne complétez pas la partie C si vous avez déjà reçu le forfait de base pour le gaz OU si vous demandez le forfait de base pour une installation collective de gaz)</i>	
Nom du fournisseur de gaz en date du 30 septembre 2022	
Nom comme il apparaît sur le contrat de gaz <i>(voir sur une facture)</i>	
Code EAN du compteur de gaz <i>(voir sur une facture : série de 18 chiffres commençant par 54)</i>	
Numéro de client chez le fournisseur de gaz <i>(voir sur une facture)</i>	

D- Installation collective de gaz en date du 30 septembre 2022

(Ne complétez pas la partie D si vous avez déjà reçu le forfait de base pour le gaz ou si l'installation collective de chauffage est au mazout)

Adresse de l'immeuble (obligatoire)	
Nom du fournisseur (non obligatoire)	
Code EAN du compteur de gaz <i>Attention : obligatoire si vous ne joignez pas une copie de la facture de gaz et l'attestation sur l'honneur (disponible à la page suivante)</i>	
Numéro BCE de l'Association des copropriétaires (ou Numéro de référence transmis par votre propriétaire/ACP/syndic) <i>Attention : si vous ne le connaissez pas ou s'il n'y a pas de numéro dans la Banque-Carrefour des Entreprises, alors vous DEVEZ joindre à votre demande une copie de la dernière facture de gaz et l'attestation sur l'honneur (disponible à la page suivante)</i>	

J'autorise le SPF Economie à demander les informations nécessaires auprès de mon propriétaire/ACP/syndic et auprès du fournisseur de gaz.

Données bancaires pour le versement de la prime

Pour le versement du forfait de base pour les contrats individuels d'électricité et/ou de gaz (demandes B et C), les fournisseurs utiliseront d'office le numéro de compte qu'ils ont en leur possession dans le cadre de vos contrats de fourniture. Si vous le souhaitez, vous pouvez néanmoins spécifier dans la case ci-dessous un numéro de compte sur lequel les forfaits de base peuvent être versés.

Pour le versement du forfait de base gaz relatif à une installation collective (demande D), vous devez indiquer un numéro de compte en banque pour le paiement par le SPF Finances.

N° de compte bancaire :

IBAN

Commentaires éventuels

Je certifie que mes données sont exactes et complètes.

Je marque mon accord sur le traitement de mes données à caractère personnel.

Je suis conscient que si je ne marque pas mon accord, ma demande sera rejetée et je ne pourrai pas bénéficier des forfaits de base.

Signature,